

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DAC 490** Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention d'objectifs en date du 29 novembre 2018 relative à l'attribution d'un acompte de 25.000 euros au titre de 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;

Sur le rapport présenté par Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, 88 avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2: La subvention attribuée à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, au titre de 2019, est fixée à 50.000 euros, soit un complément de 25.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 21153 / 2019-03948.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**